

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LE MERCREDI ET LE SAMEDI

ABONNEMENTS

SUISSE Un an : 5 fr. 50
Avec Bulletin officiel . . . Un an : 7 fr. 50
Etranger : 15 fr. par an. (Avec Bulletin 18 fr. par an)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY

Les demandes d'abonnement et les insertions d'annonces doivent être envoyées à l'Administration
Adresser les correspondances à la Rédaction

ANNONCES

Canton : 10 ct. — Suisse : 20 ct. — Etranger : 25 ct. la ligne
RÉCLAMES : 50 ct. la ligne
S'adresser exclusivement à la S. A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler ou à l'imprimerie du journal

François TROILLET

La nouvelle du décès du juge cantonal François Troillet, survenu le 30 juin dernier, a eu un douloureux retentissement dans tout le canton et spécialement dans ce district d'Entremont dont notre ami était un des enfants les plus distingués.

Depuis quelques années déjà, la santé de François Troillet s'était affaiblie; toutefois sa robuste constitution de montagnard avait réagi et jusqu'en mars dernier il avait exercé ses fonctions de juge cantonal avec la plus grande ponctualité; mais, malgré son énergie et son ardeur au travail, il dut, sur le conseil de ses collègues, interrompre cette session de mars qui devait être, pour lui, la dernière.

La perte est grande pour le pays et particulièrement pour notre parti auquel François Troillet a toujours été fermement attaché.

Le jeune juriste, de retour dans sa commune, ne tarda à payer son tribut à la politique vers laquelle l'attirait ses goûts et ses ardentes convictions. A 25 ans, il était président de la grande commune d'Orsières et en devenait dès lors, à différentes reprises, juge et membre du conseil communal. Elu député au Grand Conseil pour le cercle d'Orsières en 1885, François Troillet ne cessa pas dès lors de faire partie de ce corps jusqu'à la législature actuelle. Ses rapports, toujours bien rédigés, étaient en général très remarquables; sa connaissance parfaite des deux langues nationales lui permit même quelquefois, à défaut de rapporteur allemand, de présenter son rapport dans les deux langues. En 1899, lors du décès du juge d'appel Joseph Couchepin, François Troillet fut appelé à lui succéder au Tribunal cantonal, comme représentant de la minorité libérale.

Dès lors, l'homme politique s'effaça de plus en plus chez notre ami pour céder le pas au juriste. François Troillet avait trouvé sa voie. La carrière délicate de juge cantonal répondait à ses aptitudes et l'intéressait à un haut degré; la controverse juridique, loin de lui déplaire, était la bienvenue pour lui et sa participation aux délibérations du Tribunal cantonal était, croyons-nous, appréciée à juste titre par ses collègues.

Mais l'homme politique et le juriste n'absorbaient pas complètement l'activité de notre ami. Homme de cœur, les œuvres de mutualité eurent d'emblée toute sa sympathie; l'importante société de secours mutuels d'Orsières lui doit en partie son développement, et, depuis nombre d'années, le comité central de la Fédération cantonale de S. M. comptait François Troillet parmi ses membres les plus dévoués.

Mais, avant tout et par dessus tout, notre ami se montrait en toutes circonstances un défenseur énergique et tenace, non seulement des intérêts de sa commune, mais de ceux de son cher district d'Entremont; c'est toujours avec un sentiment de fierté qu'il faisait admirer la nature grandiose de cette belle région de notre canton: ses préférences allaient surtout à sa vallée de Ferret où il aimait à recevoir ses nombreux amis. Sans être clubiste, il avait dans sa jeunesse escaladé les principaux sommets qui dominent la vallée; le Club alpin suisse et ses créations trouvèrent toujours en lui un fervent soutien. Et le soir du 30 juin, les Alpes de l'Entremont, plus étincelantes et plus belles que jamais, semblaient dans leur couronne de feu adresser un dernier salut à l'enfant de la vallée qui les avait tant aimées.

Notre cher et vieil ami François Troillet, qui vient de mourir, était né en 1854. Son père, issu du hameau de la Monteu dans la vallée de Bagnes, s'était marié et établi comme vétérinaire sur l'autre versant du Mont-Brun, où longtemps seul de ce nom, le fils allait être désigné sous cette appellation distinctive « d'Orsières ».

Après quelques études préparatoires à Ba-

gnes, François Troillet passa, sauf erreur, par le lycée de Besançon, fit son collège supérieur à St-Maurice et à Einsiedeln, puis termina son droit à Munich. Du montagnard, il avait gardé, malgré ces pérégrinations hors du pays, l'abord facile, la haute simplicité, l'aisance familière. Pas plus qu'un autre il ne se fut chargé d'estimer tout le monde, mais jamais pour cela il n'eût marqué du dédain à quelqu'un.

Ce trait particulier lui valut fréquemment le reproche de s'attarder en des explications que ne méritait pas toujours l'interlocuteur ou l'interpellant. Qu'y faire? Sincèrement confiant en l'art de la persuasion, Troillet mesurait chacun à l'aune de sa loyauté, incapable qu'il était de comprendre que l'on ne mit pas toute la bonne volonté possible à se laisser éclairer et convaincre. Au surplus, cette disposition d'esprit ne serait-elle point la caractéristique première du juge supérieur qu'il devait être un jour, du juge scrupuleux comme on l'entend de tout homme revêtu de ce titre et comme il est si rarement?

Mais n'empêtons pas sur le domaine d'autres amis, auxquels fut réservé le privilège de le côtoyer dans la vie politique et sociale aussi bien que dans la lutte. Ceux-là énuméreront les qualités et les actes du magistrat. Tenu à l'écart de sa carrière active, contentons-nous plutôt de laisser parler notre cœur et d'évoquer ce que fut ce grand caractère.

Dès le collège, François Troillet avait fait montre d'une rare indépendance morale. Bien que plutôt libéral à la façon dont on l'était encore en ces temps — c'est-à-dire sur le seul terrain civil — il semblait d'autant plus redoutable à ses supérieurs que son âme, fondue au creuset paternel, restait immuable et sereine et que, non content de dire ce qu'il pensait, il savait penser ce qu'il disait.

On discutait beaucoup alors de la République française nouvellement née et encore bien chétive. Le mot d'ordre, comme bien l'on pense, était de la réprover et de lui prédire les plus graves désastres. Quelques chevaux de bataille brillamment montés par leurs maîtres, se chargeaient élégamment de cette thèse. Troillet jugeait qu'on ne peut être républicain pour soi seul et proscrire chez autrui ce que l'on juge bon. La revision de la Constitution fédérale, non moins maudite, fournissait aussi le thème de continuelles controverses; de même la campagne carliste en Espagne.

Des libéraux de ce temps, Troillet restait pour le moins un des derniers, si par ce mot l'on entend désigner ceux qui gardèrent de l'antique foi exactement ce que leur permettait le critère de leur intelligence et surent se mettre en garde de tout empiètement. Ainsi éclot entre la génération de 1848 et l'actuelle, et procédant de l'une et de l'autre, il formait un agréable trait d'union dans un parti qui se doit de maintenir en faisceau la totalité des forces de gauche.

C'est pour cela ou plutôt à cause de cela qu'il dut avoir maint demêlé avec ses amis de l'un et de l'autre pôle, simples remous de tempête, dont inévitablement l'amitié surnageait. De ceux-ci, nous fîmes plus souvent qu'à notre tour, et c'est dans ces petits orages que s'est retrempe et avivée sans cesse une amitié très lointaine, dont les plus récentes pourront partiellement nous consoler sans en effacer jamais le souvenir.

L. C.

Les obsèques de M. François Troillet furent émouvantes; jamais Orsières ne vit tant de monde à un ensevelissement. Dans le cortège funèbre figuraient entr'autres les membres du Tribunal cantonal; MM. Couchepin et Troillet, conseillers d'Etat; les membres du Comité central de la Fédération valaisanne de Secours mutuels; les délégués des Sociétés de Secours mutuels avec leurs drapeaux; le comité de la section Monte-Rosa du C. A. S., dont le défunt était membre; un peloton de douze gendarmes; les huissiers du Tribunal cantonal et du Conseil d'Etat; les sociétés d'Orsières de Secours mutuels et de St-Nicolas; une immense affluence venue de toutes

les parties du canton suivait ces délégations. Puisse cette touchante sympathie atténuer un peu la douleur de la famille de notre ami qui n'est plus mais dont le souvenir demeurera en nous.

Bulletin de la guerre

2 juillet.

Offensive franco-anglaise

La bonne étoile s'est levée sur les armes des Alliés de l'Entente. De Verdun où l'activité se soutient depuis quatre mois et plus, celle-ci s'est portée plus à l'ouest, là où le front coude vers le nord. Ouverte depuis trois jours, l'offensive franco-britannique a déjà donné des résultats appréciables, d'us surtout à son ensemble. Il s'agit, dit-on, d'un feu d'artillerie dont la violence ne fut encore jamais égalée. On parle d'une moyenne de 16 coups par seconde. Ce tonnerre ininterrompu, auquel s'ajoutait le fracas des canons allemands, s'entendrait jusqu'en Angleterre, où la population viendrait écouter sur les hauteurs ce bruit du continent lointain, où la guerre menace de s'enrager plus que jamais. Ce nouveau front de bataille — nous osons dire nouveau tant il fut longtemps stationnaire — s'étend le long de la Picardie, de l'Artois et de la Flandre, sur une longueur de plus de cent kilomètres, mais jusqu'ici il a surtout concentré ses effets vers la Somme et l'Ancre, son affluent, soit à l'est de Péronne où les Français ont repris successivement leurs villages de Fay, d'Hardecourt, de Curba, de Dompierre, d'Herbecourt, de Becquincourt, d'Assevillers et de Frise; les Anglais opérant au nord de la Somme ont pris sur la route d'Albert à Péronne les villages de Fricourt, Mametz et Montauban. Ainsi, la ville de Péronne est serrée de très près. On parle jusqu'ici d'une quinzaine de mille prisonniers allemands faits par les Alliés.

Pendant que ces heureux débuts paraissent se poursuivre en Picardie, à Verdun des succès proportionnés se sont suivis de près, notamment la reprise de Thiaumont et celle de Damloup.

Le front russe

Quoique ralentie, l'avance russe se poursuit, attestée surtout par la prise de Kolomea attendue depuis quelque temps et qui va faciliter désormais leur poussée vers le centre de la Galicie par Stanislaw sur la fameuse forteresse de Przemyśl dont il fut si longtemps parlé. Bien que les bulletins austro-allemands célèbrent des succès en Volhynie, principalement dans la région de Loutsk, les rapports russes qui ont de tout temps mieux correspondu à la réalité des faits sont en opposition avec ces dires. Ils n'enregistrent que la violence des attaques adverses.

« Les troupes du général Letchitzky, dit le grand état major, à la suite d'un combat acharné, ont enlevé d'assaut les positions ennemies dans la région ouest de Kolomea. Elles ont fait jusqu'ici près de 2000 prisonniers appartenant aux contingents nouvellement arrivés dans cette région.

« Sur le front de Volhynie, l'ennemi a continué ses attaques acharnées. Nous avons arrêté l'offensive des Allemands entre le Sty et le Stochod dans la région des villages de Kopchine et de Zabary. Nous avons repoussé une série de nouvelles attaques ennemies dans la région sud-ouest de Kisseline (Zoubilno-Kocheff), mettant en fuite les colonnes adverses, avec des pertes effrayantes pour elles, et massacrant en masse les soldats ennemis en déroute, qui, appuyés par des réserves, revenaient à la charge, mais étaient de nouveau rejetés.

Front austro-italien

Une note Stefani du 2 rapporte ce qui suit de ce front :

« Dans la soirée du 28 juin, nos troupes, après de brillantes attaques, avaient pris une série de retranchements et de redoutes ennemis

dans la zone à l'ouest de San Martino, dans le Carso. La nuit venue, l'adversaire essaya de reprendre par de violentes contre-attaques ses positions perdues, mais il a été constamment rejeté avec des pertes graves.

« A l'aube du 29 juin, après un intense feu d'artillerie, l'ennemi a lancé soudain contre presque tout le front des monts San Michele et San Martino deux jets de gaz empoisonnés qui se sont répandus rapidement sur nos positions. Peu après, l'ennemi attaqua celles-ci avec de grosses colonnes.

« Dans le secteur du mont San Michele, nos troupes, qui avaient moins souffert, purent se maintenir dans leurs positions et repousser nettement la violente attaque de l'adversaire.

La crise au jour le jour

Les négociations économiques de Paris

La situation économique n'a pas changé encore.

Une dépêche de Paris annonce que les négociations sont suspendues jusqu'à la fin de la semaine prochaine, les Etats de l'Entente tenant à se concerter.

Du côté allemand, aucune mesure d'exécution n'a encore prise pour arrêter les transports de charbon, de fer, etc. Un certain nombre de maisons ont seulement reçu des avis annonçant que les livraisons seront prochainement arrêtées. Mais aucune mesure d'exécution n'avait été prise samedi matin.

D'autre part, le Département politique fédéral n'avait encore reçu de l'Allemagne aucune réponse à sa note demandant une prolongation du délai.

Les grands journaux de la Suisse allemande, la *Nouvelle Gazette de Zurich*, le *Bund*, etc., déclarent qu'il serait extrêmement surprenant que l'Allemagne prit des mesures d'exécution tant que les négociations sont en cours et que l'on ne connaît pas encore les résultats de la conférence qui a lieu en ce moment à Paris et qui se poursuivra la semaine prochaine.

Satisfaits et mécontents

On lit dans le *Journal du Jura*, organe des libéraux-radicaux jurassiens :

Les résolutions prises par les radicaux neuchâtelois dans leurs dernières réunions montrent maintenant au grand jour jusqu'où les choses en sont venues. Les radicaux neuchâtelois envisagent en effet froidement l'éventualité d'une scission d'avec l'ensemble du parti radical suisse pour le cas où ils n'obtiendraient pas satisfaction au congrès du 9 juillet, et nous savons, de source autorisée, qu'ils ne désirent rien tant que de voir les radicaux jurassiens unir leurs efforts aux leurs pour amener enfin la formation d'un bloc radical romand.

L'idée de ce groupement des forces radicales du pays romand en un solide faisceau particulariste rencontre toujours plus de faveur, même parmi les Romands établis à Berne. Nombreux en effet sont les citoyens qui estiment que c'est là une nécessité inéluctable de l'heure, les Romands, pour se faire respecter et écouter de la majorité suisse allemande, n'ayant plus d'autre moyen que de se dresser en face d'elle, unis, organisés et résolus.

On avait cru un instant, à les voir aligner fièrement leurs revendications en trois points, que les radicaux genevois prendraient la tête du mouvement et entraîneraient à leur suite le reste des Romands, mais il n'en a rien été. Leurs chefs, les Lachenal, les Peter et autres *ejusdem farinae*, avaient, faut-il croire, d'excellentes raisons de souhaiter que l'attaque ne fût pas menée à fond; aussi les vit-on bientôt ordonner une de ces opérations tactiques que la guerre actuelle a mises à la mode sous le nom euphémique de « concentration en arrière ». M. Marc Peter, en particulier, qui a déjà été candidat au Conseil fédéral et qui pourrait le redevenir, avec la bénédiction et sous l'égide de son beau-père Lachenal, est sans doute d'avis qu'il faut parfois savoir reculer pour mieux sauter. C'est bien son droit, au demeurant.

Mais c'est le droit aussi des radicaux neuchâtelois et jurassiens d'être d'un autre sentiment.

En outre on écrivait de Neuchâtel au *Journal de Genève* en date du 26 juin :

Le coup de force de la majorité radicale suisse-allemande au Conseil national a causé chez nous une impression des plus pénibles, et cela chez tous les citoyens sans distinction de parti politique. On ne manque pas de relever les contradictions qui

Blocus maintenu

Voici l'article de M. Clemenceau dont nous avons promis la reproduction à nos lecteurs :

Le Conseil fédéral helvétique envoie à Paris des délégués pour régler avec nous une question d'approvisionnement qui ne tendrait à rien de moins qu'à la suppression de notre blocus du territoire allemand. En bon français, le *Kaiser* comme la Confédération de lui livrer des produits de son sol et de son industrie, aussi bien que des pays de l'Entente, sous peine de voir réduire les quantités de charbon, de fer, ou d'autres matières premières que la Suisse tire des pays boches, pour l'alimentation de ses usines. J'expose le cas tel que la lecture des journaux nous la révèle, mais d'une façon fort incomplète, je le crains, car nos amis suisses, pour des raisons qu'on ne saurait comprendre, se sont abstenus de toute communication authentique, sur la question soumise aux peuples de l'Entente.

Nous faisons le blocus de l'Allemagne. Je reçois des lettres de Londres, qui me disent que le gouvernement anglais ne le pratique même pas aussi strictement qu'il serait désirable, et que, pour des raisons à ne pas examiner de trop près, beaucoup de navires suédois ou américains (surtout américains) ne subissent qu'un très sommaire examen, en mer, sans être conduits devant une cour de prises. On me donne même des chiffres que, faute de vérification, je n'ose pas publier. En même temps, on m'informe que l'attention de sir Edward Grey a été appelée sur ces faits, ce qui doit suffire.

Sur terre et sur mer, le blocus est un de nos moyens de guerre les plus efficaces contre un ennemi qui a sur nous, d'autre part, tant d'avantages de préparation. Tout le monde reconnaît, aujourd'hui, que, s'il serait vain d'en attendre la décision finale en restant l'arme au pied, comme fit Bismarck en 1871, autour de Paris, le blocus rigoureusement conduit aura pour effet inévitable de disposer nos Boches à passer, le moment venu, de l'arrogance dominatrice à l'aménité des capitulations.

A cet égard, les émeutes, assez graves, de Munich et de Nuremberg sont des signes où personne ne peut se méprendre. L'institution, à Berlin, d'un *dictateur de l'alimentation* montre la prévoyance germanique à l'œuvre. Elle révèle aussi à quelles extrêmes résolutions Guillaume II a dû se laisser conduire, sous la pression d'un danger sans recours. N'avons-nous pas entendu, l'autre jour, M. Maximilien Harden, en personne, parler des populations disposées à la paix, en se fondant sur le fait indéniable que nous gardons nos « positions essentielles », tandis que les Russes réagissent magnifiquement, et que les plus beaux bulletins de victoire, s'ils ne sont pas suivis d'un effet décisif, ne font qu'engourdir le moral d'un peuple atteint dans ses œuvres profondes.

Pour ce qui est de nous, le plus superficiel observateur peut découvrir que, depuis le premier jour de la guerre, notre état d'âme est inchangé. Nous voulons, aujourd'hui, ce que nous voulions hier, ce que nous voudrions demain. Il est vrai que nous ne prenons pas toujours le plus court chemin vers la réalisation de nos volontés, mais, puisque la volonté demeure, il faudra bien que, même chèrement payé, nous obtenions le résultat. Tout mon effort est de nous y faire arriver dans les meilleures conditions possibles. Tous mes griefs contre ceux dont nous expions le laisser aller.

En vérité, le laisser aller, dans l'affaire du blocus, ne serait pas acceptable. Les neutres ne s'appauvrissent pas : chacun a pu le remarquer. L'Amérique, la Hollande, la Suisse, la Scandinavie, ont fait et font d'assez bonnes affaires. Le Mexique, à l'instigation de l'Allemagne, — que ménagea si longtemps M. Wilson — est en train d'engager les Etats-Unis dans une guerre absurde. Cela aidera peut-être nos amis d'outre-mer à comprendre que, dans leur intérêt, comme dans le nôtre, ils feront sagement d'aider notre blocus, au lieu de l'embarrasser. M. Wilson n'ignore pas que, s'il a fait capituler Guillaume dans l'affaire de la guerre sous-marine, c'est que le *Kaiser* avait d'abord besoin de la marine marchande des neutres pour des facilités d'esquiver le blocus. Qui sait si une plus grande rigueur de blocus en Europe ne pourrait pas avoir une contre-partie d'adoucissement sur les provocations du bochifiant Carranza ?

Aux frontières de terre, la question du blocus n'est pas différente. La Suisse allemande fut atteinte, comme il était assez naturel, de germanophilie. L'affaire de ses colonels en fut un témoignage insigne. Nous avons eu le bon goût de négliger l'incident, et ma correspondance me signale, dans les esprits, à Bale et à Zurich, des changements très notables. Cela, joint aux sympathies qui nous sont toujours venues de la Suisse romande, ne peut que nous disposer favorablement envers toute requête de la Confédération — surtout quand le plaisir nous est réservé de voir, à la tête de la délégation suisse à Paris, l'honorable M. Ador, président de la

Croix-Rouge, que nous avons tant de raisons de tenir pour l'un de nos meilleurs amis. Nous nous sentons ainsi, d'abord, en bonne compagnie, et nous ne demandons pas mieux que de causer. Il ne s'agit plus que de déterminer les points de la conversation.

Que nous demandent les délégués de Berne ? De les autoriser à passer à l'Allemagne les stocks d'accaparement (vivres et coton, par exemple) accumulés sur le territoire helvétique par les soins du gouvernement allemand. L'aveu d'accaparement n'est pas pour gêner les Boches, comme on voit. Pourquoi se seraient-ils embarrassés du respect des lois qu'on a laissés dormir à leur intention ? Il n'en est pas moins étrange de les voir arguer, à l'égard de la Suisse, de la violation, à ciel ouvert, de ses propres lois. Ce n'est pas tout, d'ailleurs. Ils prétendent encore que la Suisse se pourvoit librement de vivres et de certaines matières premières ou manufacturées, chez nous, pour les leur faire tenir sans retard, afin que notre blocus ne soit plus qu'un mot vide de sens, puisqu'ils obtiendraient ainsi de nous-mêmes les moyens de continuer d'aggraver leur guerre indéfiniment. C'est peut-être beaucoup d'impudence, mais, de l'autre côté du Rhin, on n'y regarde pas de si près.

Pendant, même pour une si folle demande, il faut encore l'apparence d'un fondement. Ici, rien qu'une cynique procédure de chantage. Sur quoi basée ? Sur cette décision impériale que si la Suisse ne ravitaillait pas l'Allemagne, au mépris du blocus, l'Allemagne ne lui fournirait plus de charbon. Mais, aux termes d'une convention de 1914, l'Allemagne s'est engagée à approvisionner la Suisse de charbon, en tout temps, sans condition ? Il est vrai, mais ce n'est qu'un traité, c'est-à-dire une parole donnée sous garantie de signature. La Belgique a pu voir de quel poids cela pèse dans les balances de Berlin.

Et, parce que la Suisse est en butte au chantage allemand — comme le fut l'Amérique, lorsque Guillaume proposait au président Wilson d'arrêter ses torpillages d'innocents si Washington obtenait de Londres la cessation du blocus — faut-il donc que ce soit à nous de payer les frais de l'opération scélérate ? Nous avons promis de notre côté, de ravitailler la Suisse en céréales. Nous avons tenu nos engagements, nous continuons de les tenir — ce qui, grâce aux torpillages germaniques, ne va pas toujours sans difficultés. Jusqu'à la signature du pacte de Londres par l'Italie, nous avons toléré que l'Allemagne se ravitaillât par le St-Gothard — ce contre quoi, pour ma part, j'ai maintes fois protesté.

Et l'on nous demanderait maintenant de prendre, nous-mêmes, à notre compte, le ravitaillement de l'Allemagne par la Suisse, c'est-à-dire d'anéantir de nos propres mains le blocus, qui est, pour nous, le gage d'une victoire assurée ? Et pourquoi ? Parce qu'il plaît au *Kaiser* de menacer la Suisse d'une violation de sa parole d'Empereur ! Suffirait-il donc d'être sans conscience pour se trouver maître de l'Univers ? Non. Le chantage à l'égard de la Confédération helvétique ne réussira pas plus qu'envers la République américaine, qui a très bien fait capituler, en fin de compte, le maître chanteur.

La Suisse a besoin, il est vrai, du fer et du charbon allemands. Nous n'apprenons rien aux Suisses en leur disant qu'un certain nombre de leurs produits — en particulier leurs très importantes fournitures de fourrages — sont, à l'heure actuelle, d'urgence nécessaire pour les Allemands. « Les puissances de l'Europe centrale n'ont pas à se plaindre de nous », disait récemment un journal de Bâle. Je le crois bien. Qu'on lise plutôt, à la quatrième page des journaux allemands, la publicité des fabrications suisses. J'en ai noté des parties au passage.

Il serait injuste de ne pas reconnaître qu'en vue de l'accomplissement de ses devoirs de neutralité, la Suisse a édicté loyalement certaines mesures. Les a-t-elle toujours strictement appliquées ? Nombre de journaux suisses ont émis des doutes à cet égard, suggérant que la contrebande n'a pas toujours été suffisamment réprimée. Sans prendre la responsabilité de cette critique, je me permets de penser qu'une plus stricte surveillance ne pourrait qu'avoir de bons effets.

L'élémentaire devoir de la France et de l'Angleterre est d'aider la Suisse dans sa résistance, et rien ne sera plus conforme à leurs sentiments d'amitié. Car il ne peut être question, bien entendu, que de résister au chantage, non d'y céder. C'est par la fermeté qu'on vient à bout des maîtres chanteurs.

Le problème du ravitaillement de la Suisse en fer et en charbon est une grosse affaire. Suffit-il que le torpillage allemand s'évertue à aggraver le mal pour nous faire reconnaître que l'Allemagne doit en tirer, contre nous, un supplément décisif d'avantages ? La question ne se pose même pas. Tout démontre que la menace allemande est surtout de protocole, et qu'au pire l'approvisionnement de la Suisse en fer et en charbon d'Allemagne pourrait seulement être réduit dans une mesure indéterminée. Aucun effort ne nous coûtera pour aider nos amis. Il est trop évident que la guerre devait avoir des retentissements fâcheux pour les neutres. Quelques-

uns ont eu le réconfort de fructueuses compensations. Comparez avec la Belgique...

Le blocus de l'Entente sera donc maintenu, et aggravé, s'il est possible.

VALAIS

Battage des céréales. — Nos agriculteurs apprendront avec intérêt qu'un industriel valaisan vient de faire l'achat d'une batteuse roulante pour le battage des céréales dans les diverses localités du canton. Grâce à cette acquisition, la question de la batteuse, cause de bisbilles chez quelques-uns, pourtant tous dévoués aux intérêts agricoles, trouve une heureuse solution, puisque tous, tout en différant d'avis sur la manière de faire, se rencontraient cependant dans l'idée de favoriser la culture des céréales en facilitant le battage aux agriculteurs.

Cette affaire serait ainsi liquidée à la satisfaction de tout le monde et puisque nos paysans auront désormais à leur disposition l'instrument perfectionné voulu pour la mise en valeur de leurs céréales, il n'y a pas trop lieu de regretter les discussions, un peu vives parfois, qui se sont élevées à ce sujet, puisque ces échanges de vue ont suggéré à quelqu'un l'idée d'une aussi louable initiative.

La nouvelle batteuse est la propriété de M. Emile Torrent, à Sion. Elle marche à l'électricité et pourra être utilisée partout où l'on dispose de force électrique triphasée. Elle bat le blé en travers, c'est-à-dire qu'elle ne brise pas la paille, et elle rend le grain propre et bien trié. La pratique nous dira si ce triage est suffisant pour l'obtention d'une semence de premier choix.

La machine arrivant cette semaine et devant aller stationner une dizaine de jours à Grône, les agriculteurs pourront se rendre compte de son travail et de ses avantages. Nous en voyons un très grand entr'elles dans le fait que l'emmagasinage des céréales dans les raccards se trouve, grâce au battage sur place, supprimé, ce qui mettra les grains à l'abri de milliers de rongeurs qui, pendant de longs mois, prélevaient leur forte dime sur nos produits les plus indispensables.

Nous espérons que la disposition d'une batteuse moderne contribuera à l'extension de la culture des céréales dans notre plaine, où elle a déjà pris un essor réjouissant et où elle est susceptible de très beaux rendements. La place ne lui manque pas pour s'étendre, il n'y a qu'à vouloir s'y mettre. A ce sujet, il nous plaît de relever ici qu'un des membres du jury du concours des céréales organisé par l'Association agricole du Valais nous disait qu'il avait vu, au centre du canton, des cultures de blé qui eussent pu rivaliser comme beauté et comme soins aux cultures des provinces de France les plus réputées pour la production du blé. Que cette appréciation d'une personne compétente soit un encouragement pour nos agriculteurs et les engage à vouer plus de soins encore à la production de cette denrée par excellence : le blé qui nous donne le pain.

La votation de dimanche. — Les décrets concernant l'établissement d'une Banque cantonale ainsi que celui sur les cinématographes sont acceptés par environ 2000 oui contre 1000 non.

Electrocuté. — Vendredi matin, à 9 h. un employé de l'Usine électrique de Brigues-Naters, nommé Werner, 20 ans, est entré en contact avec le courant à haute tension et a été électrocuté. Quand le médecin est arrivé, le cadavre était déjà tout noir.

Aux apiculteurs. — Les apiculteurs faisant partie de la Société valaisanne d'apiculture qui auraient besoin de sucre pour le nourrissage de leurs essaims peuvent se faire inscrire de suite chez M. R. Heyraud, président de la société à St-Maurice.

Il ne sera délivré du sucre que pour les essaims, à raison de 15 kg. par essaim au prix de 82.50 les 100 kg. Les apiculteurs qui n'ont pas le nombre suffisant d'essaims pour une commande de 100 kg. devront se joindre à d'autres apiculteurs pour l'achat de 100 kg. dont la commande ne peut être inférieure.

Les inscriptions devront être accompagnées d'une déclaration prouvant le nombre d'essaims que l'on doit nourrir.

Riddes. — La colonie italienne de Riddes et des environs vient de perdre, le 26 écoulé, en la personne de Gianina Natal, gypseur-peintre, un de ses meilleurs membres.

Ravi trop tôt à l'affection des siens, après une maladie courageusement supportée, le regretté défunt, homme énergique et laborieux, âgé seulement de 56 ans, fut un modèle d'époux et de père.

La nombreuse assistance qui vient de lui rendre les derniers devoirs témoignait d'ailleurs de l'estime et de la sympathie générales dont il était entouré.

A sa famille éplorée, à son fils sur le front italien, à son beau-fils sur le front français, à sa fille vouée aux soins des blessés, nous présentons nos sincères condoléances.

existent entre la déclaration personnelle de M. le président Decoppet, affirmant avoir été mal renseigné, et celle du Conseil fédéral qui, parlant d'un malentendu, conclut qu'il n'est le fait ni du chef du Département militaire, ni celui de la direction de l'armée. On est d'avis que ce qui a le plus manqué dans toute cette affaire, c'est la franchise et la vérité sans artifices. La lumière n'est pas faite, puisqu'il est impossible de savoir ce qui a été dit dès l'origine au président de la Confédération par ceux qui ont ordonné les préparatifs militaires.

D'autre part, la mise en scène qui a précédé la discussion est très vivement commentée. Tout a été prévu et préparé pour étouffer le débat, jusqu'à la protestation de M. Chuard, qui, s'il a dépassé les limites convenues dans la réunion de la gauche, n'a pas manqué de finir par des éloges à ceux qu'il venait de critiquer. Les Neuchâtelois, en regrettant que la députation vaudoise ait agi pour son compte, pensent que l'acte de la majorité est un défi à la démocratie, que cet acte se retournera tôt ou tard contre elle et protestent hautement contre cette espèce de complot parlementaire pour empêcher les appréciations légitimes des représentants de la Suisse romande.

On a aussi remarqué le passage de la déclaration de M. le conseiller d'Etat Albert Calame, chef de notre Département de police, faite à Berne les premiers jours de février. Le *Neuchâtelois* déclare à ce propos qu'il s'est agi d'une démarche de pure information. « Des troubles s'étant produits ailleurs, ajoute-t-il, on comprend que le chef du Département de police se soit préoccupé de savoir comment il serait possible, au cas où des événements semblables auraient lieu dans le canton, d'assurer l'ordre intérieur ». Il s'agissait évidemment là de simples mesures de précaution, ce qui ne signifie pas qu'elles feront plaisir à tous les Neuchâtelois.

On a appris dès lors qu'il s'agit là d'une démarche de M. le conseiller d'Etat Albert Calame, chef de notre Département de police, faite à Berne les premiers jours de février. Le *Neuchâtelois* déclare à ce propos qu'il s'est agi d'une démarche de pure information. « Des troubles s'étant produits ailleurs, ajoute-t-il, on comprend que le chef du Département de police se soit préoccupé de savoir comment il serait possible, au cas où des événements semblables auraient lieu dans le canton, d'assurer l'ordre intérieur ». Il s'agissait évidemment là de simples mesures de précaution, ce qui ne signifie pas qu'elles feront plaisir à tous les Neuchâtelois.

Nous croyons savoir d'autre part que tandis que les grands officieux genevois ont réussi à ralentir la vigueur de leurs mandants, il doit en être différemment à Neuchâtel et notamment que M. Quartier-la-Tente, un des premiers chefs du parti radical, serait franchement et délibérément opposé à la politique de colin-maillard conduite par le Conseil fédéral, sinon par MM. Wille et Sprecher de Bernegg.

On apprend aussi de Neuchâtel que, réunie d'urgence, la « Patriotique radicale » a été saisie d'une proposition de scission immédiate des radicaux neuchâtelois d'avec le parti radical suisse. Il a été décidé d'envoyer au Congrès radical suisse une délégation énergique pour y obtenir la désapprobation du vote d'étouffement intervenu vendredi dernier.

Si le Congrès radical ne donne pas entière satisfaction aux radicaux neuchâtelois, ceux-ci poseront immédiatement la question de la scission.

Pendant ce temps, le *Genevois* semble fort ennuyé et les lignes qui suivent attestent cruellement son embarras :

Il ne faut pas qu'on se le dissimule à Berne : le comité central du parti radical genevois n'a pas mis le point final à notre différend avec les radicaux suisses d'un cœur pleinement satisfait, comme il le désirait en toute sincérité.

Sans doute, nous avons tous estimé que les explications qui nous avaient été apportées, les assurances formelles qu'on nous avait données étaient de nature à ne pas nous faire précipiter une résolution violente. Mais l'assemblée — même parmi les plus modérés et les plus calmes d'entre ses participants — restait sous l'impression de la clôture brusquée du débat sur les affaires militaires au Conseil national, et il a fallu que chacun de nous se raisonnât, avec force, pour ne pas faire de cette nouvelle et déplorable erreur de la majorité radicale suisse un empêchement majeur au geste de réconciliation qu'avaient si heureusement ébauché les deux entrevues de Berne, et que scellaient la déclaration conciliante du comité radical suisse.

Nous savons pourquoi la discussion relative aux transports de troupes en Suisse romande a été close ; notre patriotisme eût pu s'incliner. S'il est vrai que la stabilité de notre haut commandement soit une des conditions de notre sécurité, il ne se rencontrera pas un Suisse — qui jouisse de son bon sens — pour désirer qu'il s'ouvre une crise qui pourrait entraîner, pour le pays, des conséquences redoutables. Mais il y a la manière. Et celle dont en use la majorité des radicaux suisses-allemands aux Chambres est tout ce qu'il y a de plus condamnable et inacceptable.

Un boycottage allemand

Le *Bund* apprend que toutes les associations syndicales allemandes de la bijouterie, de l'orfèvrerie et de l'horlogerie ont prononcé le boycott contre quinze fabriques d'horlogerie de la Suisse romande qui fabriquent de la munition pour la France et l'Angleterre. Un mouvement analogue se prépare en Autriche. En temps normaux la Suisse exporte en Allemagne des montres pour une valeur de 32 à 33 millions.

L'impôt fédéral de guerre

On lit dans les *Basler Nachrichten* : « On a déjà fait remarquer à plusieurs reprises que le produit de l'impôt de guerre dépasserait notablement les estimations. Le record des « déclarations sommaires » est tenu par M. J.-J. Mercier, au château de Pradegg, à Sierre, qui s'est taxé pour une somme de 500.000 fr., ce qui correspond à une fortune de 33 millions. Le 20 % de cette somme, soit 100.000 fr., reviendra au Valais. »

Le 2 juillet à Martigny

Le concours de gymnastique organisé à Martigny le 2 juillet a fort bien réussi, ainsi que la kermesse et le bal.

Le samedi soir, l'Harmonie municipale donna sur le podium de la cantine un beau concert applaudi par une grande assistance, dans laquelle on remarquait de nombreux poilus ; la polka pour piston, entr'autres, (soliste : M. Maret, interné) fut brillamment exécutée, ainsi que « Rigoletto » (clarinetiste soliste : M. Franzoni).

Le dimanche matin, les gyms de Sierre, Sion, Saxon, Vernayaz et Monthey arrivaient et les exercices commençaient.

A midi eut lieu le banquet, fort bien servi par M. A. Chappot. M. Aug. Sauthier remplissait les fonctions de major de table et il s'en est tiré tout à son honneur.

Le toast à la patrie a été porté par M. C. Défayes, député, dont nous reproduisons ici le discours :

Messieurs, amis gymnastes et musiciens,

Quel contraste frappant entre notre situation et celle de la plupart des autres nations européennes !

Tout autour de nous, la plus abominable des guerres sévit dans toute son intensité et dans toute son horreur. Des millions d'hommes sont aux prises ; de monstrueux engins de guerre vomissent la dévastation et la mort. Les tueries humaines dépassent tout ce que l'imagination, même la plus désordonnée, aurait pu concevoir. Les régions qui sont le théâtre des opérations ne sont plus qu'un épouvantable amas de ruines chaotiques.

Le droit est méconnu, la justice foulée aux pieds et tous les principes qui semblaient devoir régir l'humanité ont fait place à je ne sais quelle fureur aveugle de domination qui nous ramènent aux sombres époques de la barbarie !

Et dire qu'au milieu de ce terrible cataclysme et de cet effroyable bouleversement, il nous est donné de jouir encore des bienfaits de la paix !

Ah ! sans doute, nous ne sommes pas sans inquiétude sur le sort qui peut nous être réservé d'ici à la fin de la guerre ; sans doute nous souffrons aussi de ses conséquences : notre armée est en partie sur pied et des milliers de bras sont arrachés aux travaux des champs et à l'usine ; la vie a renchéri dans des proportions qui deviennent de jour en jour plus gênantes. La crise économique se fait sentir plus âpre et plus intense dans tous les domaines ; le pays s'endette pour de longues années et le souci de notre ravitaillement devient toujours plus aigu.

Tout cela est de nature à jeter une certaine ombre sur la joie que nous avons à célébrer cette fête régionale de gymnastique qui coïncide avec la fête patronale de notre localité.

Il nous sera bien permis cependant de faire trêve un instant à nos préoccupations et de goûter pour un jour le plaisir de vous accueillir dans l'antique cité d'Octodure, d'assister aux joutes pacifiques de nos braves gymnastes et de les applaudir, ainsi que les excellentes productions de notre vaillante Harmonie municipale, toujours si dévouée en toutes circonstances.

Mais il est une tradition, qui est comme un devoir sacré pour tous les cœurs vraiment suisses et qui veut que dans toutes nos réjouissances publiques nous affirmions notre attachement inébranlable et indéfectible à la patrie et, aujourd'hui moins que jamais, il ne serait permis de manquer à ce devoir.

Aussi votre comité d'organisation m'a-t-il chargé de cette mission attrayante mais périlleuse, car il s'agit, si j'y puis réussir, de traduire ici nos pensées et nos sentiments com-

muns. Je voudrais le faire sans blesser personne et sans heurter en quoi que ce soit les opinions de chacun.

La conflagration à laquelle nous assistons a eu pour effet, dans les pays belligérants, de créer l'union sacrée ; les partis politiques ont fait taire leurs divisions pour se grouper autour du drapeau national ; le salut de la patrie a remplacé tout autre programme.

C'était là pour chacun de ces pays un impérieux devoir, dicté par le danger et par les nécessités de la défense nationale, et c'eût été un crime de lèse-patrie que de ne pas le remplir.

En fut-il de même en Suisse ? Oui et non. Et cette réponse, en apparence contradictoire, correspond cependant à la réalité.

Au premier bruit de la déclaration de guerre, un long frémissement secoua la Suisse tout entière. La mobilisation générale fut ordonnée, les Chambres convoquées d'urgence et les pleins pouvoirs octroyés au Gouvernement fédéral qui immédiatement fit une déclaration de stricte neutralité.

Mais qu'allions-nous devenir dans cette formidable mêlée générale ? Subirions-nous le douloureux calvaire de la malheureuse Belgique ?

Ce fut un moment de cruelle angoisse, il faut le dire, mais pendant lequel tous les Suisses se trouvèrent étroitement unis, les yeux fixés sur le drapeau et décidés à accomplir leur devoir quel qu'il pût être.

Si le sol de la patrie avait été foulé par l'étranger, l'invasisseur aurait trouvé devant lui 400.000 poitrines et il lui aurait fallu écraser jusqu'au dernier de ces remparts vivants avant de pénétrer au cœur de la Suisse.

Cette épreuve nous fut épargnée, mais par contre nous connûmes d'autres amertumes, sur lesquelles je ne veux point trop m'appesantir, et il vint un moment où l'on aurait pu croire qu'un large fossé allait scinder en deux l'antique Helvétie et faire de notre belle devise : « Un pour tous, tous pour un ! » une lettre morte.

Peu à peu cependant les yeux se dessillèrent à la clarté des événements et la politique mondiale put être jugée plus sainement et avec plus d'indépendance et d'impartialité.

Mais pendant que les journaux s'invectivaient, pendant que des hommes investis d'une haute mission trahissaient la confiance du pays, pendant que le Conseil fédéral, surpris et atterré, hésitait à prendre les sanctions nécessaires, pendant qu'un tribunal militaire rendait une sentence effarante, pendant que la censure et la police de l'armée n'en étaient plus à compter leurs malades et leurs partialités, pendant qu'au Parlement on dépeçait une éloquence superbe autant que vaine et stérile, où s'était donc réfugiée la conscience publique, où trouvait-on l'émanation de l'idée nationale et patriotique ?

Dans l'âme populaire, dans les couches profondes du peuple.

C'est le peuple, dans la robustesse de ses sentiments, qui s'était fait, envers et contre tout, le continuateur des vertus et des traditions ancestrales ; c'est le peuple qui a entre-tenu le feu sacré de l'amour de la patrie, qui s'est fait le gardien vigilant de nos institutions et de nos libertés et qui a maintenu intangibles l'honneur et le bon renom de la Suisse.

De race, de langue et de religion différentes, il a fondu tout cela dans le creuset du plus pur patriotisme et il s'est trouvé que, grâce à lui, la Suisse d'aujourd'hui est restée la Suisse d'autrefois : terre d'indépendance et de liberté où s'épanouissent toutes les vertus civiques.

Et vous, vaillants soldats de France, enfants de la grande République sœur, de cette noble nation émancipatrice des peuples, qui

a fait rayonner sur le monde l'éclat de son génie et allumé sur tous les continents le flambeau de la liberté et de la fraternité, vous qui êtes revenus meurtris des champs de bataille et avez connu les affres d'une odieuse captivité, vous avez dû sentir aussi vibrer l'âme suisse et valaisanne, la véritable âme nationale, lorsque, depuis la frontière allemande jusque dans nos vallées, vous fûtes reçus au milieu des manifestations de sympathie les plus chaleureuses et les plus touchantes.

Nous vous avons accueillis comme des frères dans le malheur et c'est tout notre cœur qui est allé au-devant de vous, heureux de pouvoir adoucir en quelque mesure vos douleurs et vos infortunes.

Lorsque les événements, que nous souhaitons proches, vous permettront de rentrer dans votre belle France, vous pourrez rendre un témoignage irréfutable de notre droiture, de notre loyauté et de la sincérité de notre affection pour les champions de la justice, du droit et de la liberté.

Et vous pourrez vous porter garants que cette Suisse fraternelle et hospitalière que vous connaissez aujourd'hui, c'est la Suisse de tous les temps, la Suisse qui entend poursuivre ses destinées dans le travail et la paix, la Suisse qui ne périt pas !

Messieurs et chers concitoyens,

A cette Suisse que le créateur fit si belle, avec ses cimes sublimes, ses glaciers étincelants, ses lacs d'azur, ses torrents impétueux, ses vallées verdoyantes, ses coteaux ensoleillés, décor merveilleux et unique, à cette Suisse non moins belle par ses institutions qui la haussent au niveau des grandes nations, nous devons le plus pur de notre amour et, à quelques conditions que nous appartenions, tous nos efforts doivent toujours tendre à la rendre plus heureuse et plus prospère, en même temps que nous devons être prêts à faire pour elle tous les sacrifices, même celui de notre sang !

Vous, surtout, jeunes gymnastes, lorsque vous vous livrez à vos travaux et à vos exercices, vous devez penser et vous dire que vous accomplissez une tâche utile et nationale au premier chef, car la gymnastique est un art éminemment patriotique parce qu'il tend à faire de vous des hommes sains et robustes, parce qu'il donne à vos membres l'agilité, la souplesse et la force qui engendrent le courage et la confiance en soi-même. Par la culture gymnastique, rationnelle et raisonnée, vous arrivez non seulement à développer harmonieusement vos facultés physiques, mais aussi l'intelligence et la volonté : *mens sana in corpore sano*, un esprit sain dans un corps sain.

Cette culture, qui fera de vous des hommes, dans la plus noble acception du mot, je l'oppose volontiers et victorieusement à cette autre Kultur qui prétend asservir l'univers, qui considère les traités comme des chiffons de papier et pour qui nécessité ne connaît point de loi ; cette Kultur qui n'a pas craint de déchaîner sur le monde la plus effroyable des guerres, qui, sans pitié, sans honte et sans remords, tue par milliers d'innocentes victimes et sème partout le carnage, la désolation et les ruines.

Messieurs,

Détournons nos yeux de ce sombre tableau que j'ai peut-être eu tort d'évoquer à la fin de mon discours ; espérons plutôt que bientôt va luire le jour du triomphe du droit et de la justice et qu'après ces années d'épreuves, une ère définitive de paix et de prospérité, une ère de rédemption et de résurrection morale et matérielle viendra libérer le monde et instaurer à jamais le règne de la fraternité des peuples.

Plaçons donc cette journée sous l'égide de l'union, de l'amitié et de la solidarité et qu'elle témoigne de notre désir à tous de réaliser le serment du Grütli en restant toujours un seul peuple de frères.

Je bois à la patrie suisse et valaisanne et vous convie à l'acclamer dans un triple vivat !
Quelle vive !

MARTIGNY

Représentations théâtrales

Les prisonniers de guerre français internés à Martigny ont le plaisir de prier la population de la Ville de bien vouloir leur faire l'honneur de leur présence aux représentations théâtrales offertes en remerciement de la chaleureuse hospitalité dont ils sont l'objet.

Ces représentations auront lieu à la grande salle de l'Hôtel-de-Ville le jeudi 6 juillet en soirée, à 8 1/4 h. très précises, le dimanche 9 juillet en matinée à 2 1/2 h. et en soirée à 8 1/4 h. et comprendront 2 parties, concert (chant, déclamation, musique) et 2 pièces en un acte avec le gracieux concours de Mme M... et Mlles G... et D...

Le dimanche 9 juillet, en matinée, le *Circolo Mandolinisti* se fera entendre dans les meilleurs morceaux de son répertoire.

Le programme détaillé est distribué dans la salle les jours de représentations.

La répétition générale du mercredi 5 juillet à 2 1/2 h. en matinée est réservée aux enfants et aux écoles.

VAUD

Nouvelles impositions sur les spectacles

Pour obvier à la crise financière communale, la Municipalité de Lausanne a décidé d'élaborer un règlement de police fixant une taxe sur tous les spectacles et concerts payants.

Voici ce règlement avec barème d'impôt :

Art. 1. — Indépendamment des taxes prévues par les lois et règlements sur la police des spectacles, il sera perçu sur les billets de spectacles, cinématographiques, concerts, bals, kermesses, matchs, expositions, établissements forains, ménageries, salles de curiosités ou d'expériences physiques et toutes autres manifestations publiques payantes soumises à autorisation de police, un impôt fixé sur les bases ci-après :

Billets de fr.	0.25 à fr.	1.—	5 ct.
»	»	1.05 à »	3.— 10 »
»	»	3.05 à »	5.— 15 »
»	»	5.05 à »	10.— 20 »
»	»	10.05 à »	20.— 50 »
»	»	20.05 et au-dessus	1 fr.

Les billets de 20 ct. et au dessous sont exonérés de la taxe.

Art. 2. — La taxe perçue est payée par le public en supplément du billet.

Art. 3. — La Municipalité peut, suivant le cas, déroger tout ou partie du produit de la taxe aux œuvres de bienfaisance qui bénéficient exclusivement du produit des manifestations payantes.

Art. 4. — Les organisateurs de manifestations payantes qui ne percevaient pas la taxe prévue ci-dessus ou qui se rendraient coupables de fraude, sont taxés d'office par la Municipalité qui leur applique un impôt basé sur le maximum des places dont ils disposent, cela sans préjudice des sanctions pénales appliquées dans la compétence municipale.

Art. 5. — Les mesures d'exécution sont arrêtées par la Municipalité.

Art. 6. — Les présentes dispositions entrent en vigueur le 1er octobre 1916.

En ces temps de crise, rien n'est plus juste que de frapper ceux qui s'amuse.

Nul doute que l'exemple de Lausanne soit suivi par d'autres communes.

Ce règlement sera soumis à l'approbation du Conseil communal dans sa séance du mardi 4 juillet.

L. M.

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris

Masaniello

Le pêcheur de Naples

par

Eugène de MIRECOURT

Le contrebandier s'approcha du misérable et le secoua rudement.

Mais Conrad n'ouvrit pas les yeux. Il se contenta de grommeler, de balbutier à chaque secousse quelque affreux juron germanique entre ses lèvres avinées, et continua de dormir avec une invincible obstination.

Piétro réveilla donc le pauvre Cappucino.

— On a fait l'orgie cette nuit dans ta maison ? dit-il.

— Ah ! ne m'en parlez pas, *signor mio carissimo*, répondit l'hôtelier. Les coquins ont mangé plus d'olla podrida et de jambon fumé, ils ont bu plus de vin qu'il n'en eût fallu pour nourrir et désaltérer pendant huit jours toute la cavalerie du roi. *Caro mio*, ajouta l'aubergiste d'une voix plaintive et caressante,

vous connaissez Masaniello ?

— Sans doute.

— Ils m'ont promis que ce bon Masaniello, que cet excellent *Masaniellino*, que cet excellentissimo *piccolo Masaniellino*, me paierait leur dépense. Croyez-vous qu'ils aient dit vrai ?

— Comment puis-je le savoir ?

— Puisque vous êtes l'ami de Masaniello, que Dieu le bénisse ! poursuivit-il Cappucino, décidez-le à me compter les vingt ducats que ces goinfres m'ont dévorés.

— Ecoute, reprit le fiancé de Jeanne, tu seras payé si tu veux m'obéir.

— Que faut-il faire pour cela, *santa Maria del Carmine* ?

— Un de ces drôles est resté chez toi ?

— Oui, un affreux Allemand, *signor mio*, pour lequel il n'y avait jamais assez d'olla podrida dans son écuelle, assez de jambon dans son assiette et assez de vin dans son verre.

— Empêchez-le de sortir jusqu'à mon retour.

— Vous reviendrez bientôt ? car s'il fallait le nourrir longtemps...

— Tu le nourrirais...

— Le désaltérer...

— Tu le désaltérerais.

— Et ce cher Masaniello me paiera tout cela ?

— Tout, jusqu'au dernier maravédis.

Il Cappucino pencha la tête et se mit à réfléchir. — Quand cet Allemand se réveillera, dit-il il boira

dix bouteilles de vin, et il mangera pour six réaux de choucroute : c'est ainsi qu'il faut calculer. Eh bien ! *signor cavaliere*, puisque je me suis engagé, tout à fait malgré moi, dans cette affaire, j'exposerai encore un ou deux ducats pour tâcher de recouvrer la dépense de cette nuit. Allez trouver ce cher Masaniello, et surtout, revenez avant l'heure du dîner.

— Compte sur moi.

— A propos, voici ma petite note. Il n'y a pas un cornados à rabattre ; ne l'oubliez pas.

Piétro prit le papier que le Cappucino lui présentait, jeta un dernier coup d'œil sur Conrad, en fit deux ou trois fois le tour pour bien connaître à quel coquin il avait affaire, et prit le chemin de la Vicaria.

Masaniello avait suspendu son hamac dans la salle des gardes, qui précédait la chambre à coucher du vice-roi.

Accablé de lassitude, il s'était endormi d'un sommeil pénible et agité. Il se réveilla au milieu de la nuit, chercha des yeux ses meubles, sa cabane et le vaste horizon du golfe qu'il avait coutume d'apercevoir par l'ouverture de sa fenêtre : tout cela avait disparu.

Il se voyait à l'extrémité d'une salle immense.

Des nervures, sculptées à jour par un habile ciseau, en divisaient la voûte en quatre pendants, du sommet desquels descendaient autant de lustres aux mille cristaux diamantés. Les murailles étaient recouvertes d'une riche boiserie, aux écussons armoriés.

De distance en distance se dessinaient la grande forme d'un chevalier armé de toutes pièces, et ces innombrables statues, raides, immobiles, ressemblaient à une armée fantastique de géants.

Quelques pâles rayons de la lune perçaient les vitraux colorés des fenêtres et répandaient sur tous les objets des lueurs mystérieuses.

Masaniello se leva à demi sur son hamac, contempla un instant cette vision étrange, et portant les deux mains à son front :

— Où suis-je, mon Dieu ! où suis-je ? murmura-t-il avec effroi.

Alors accoururent, comme du fond de sa mémoire, les dramatiques souvenirs de la révolution qu'il avait opérée, la bataille sanglante du marché, celle de la Vicaria, plus acharnée, plus sanglante encore, son entrevue avec le duc d'Arcos, avec dom Francesco, avec Isabelle...

Francesco et Isabelle ! sa conscience et son amour, entre lesquels une lutte terrible était engagée.

Il est des moments dans la vie où Dieu illumine notre âme d'une lumière si pure, si resplendissante, que nos illusions les plus chères et les plus dangereuses disparaissent, et qu'il nous est donné d'apprécier à leur juste valeur, avec une perspicacité merveilleuse, et les biens du présent et les espérances de l'avenir.

Un de ces instants était venu pour Masaniello.

(A suivre.)

Madame Veuve François TROILLET, juge cantonal, et sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie dans le grand deuil qui vient de les frapper.

Madame Veuve GIANINA et famille, à Riddes, se font un devoir d'adresser leurs sincères remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, les ont entourés de nombreuses marques de sympathie dans le deuil qui vient de les frapper en la personne de leur cher époux et père, le 26 juin.

Funiculaire de SIERRE à MONTANA-VERMALA

Le public est avisé que le funiculaire de Sierre à Montana-Vermala a repris son exploitation à partir du 2 juillet. L'Exploitation.

Suis toujours acheteur de **tous produits agricoles**
Maurice GAY — Sion

BOUCHERIE HENRI HUSER

Gare du Flon — LAUSANNE — Téléphone 31-20
Beau bœuf salé de fr. 1.— à 1.50 la livre
Bouilli de 1re qualité » 1.— à 1.40 »
Porc salé extra » 1.10 à 1.50 »
Porc fumé, lard et palette » 1.20 à 1.60 »
Graisse de rognon à » 1.30 »
Cœur de bœuf et ragoût » 1.— »
Belles tétines fraîches ou salées à fr. 0.70 »
Saucissons à fr. 3.80 le kg. Saucisses au foie à fr. 3.— le kg.
Cervelas à fr. 0.25 la pièce
N. B. — Prière de toujours bien indiquer le prix de la marchandise désirée. — Expéditions promptes et soignées.

Ouvriers de fonderie

Nous embauchons un certain nombre d'ouvriers robustes comme mouleurs à la machine et comme manœuvres. — Travail constant et bien rémunéré. — Prière de s'adresser par écrit à la Société anonyme des Acieries, ci-devant Georges Fischer, Schaffhouse (Suisse).¹

Le tirage le plus proche
est celui de la
Loterie pour le Théâtre de Sursée
fixé au **20 juillet**
Prix du billet fr. 1.—
11 billets » 10.—
23 » » 20.—
Gros lots :
3 à Fr. **10.000**
2 à „ **5.000**
4 à „ **1.000**
Au total Fr. **75.000**
en espèces
Envoi des billets contre remb. par la concessionnaire: M^{me} B. Peyer, rue M^{me} de Staël, 3, Genève.

Le plus efficace et le meilleur marché des engrais azotés est
La Cianamide ou chaux azotée
engrais à l'azote de l'air, fabriqué à Martigny (Suisse); 15 à 22 % azote. A recommander spécialement pour les céréales, pommes de terre, betteraves, cultures maraichères.
Agence de la Cianamide : Bussigny, près Lausanne

Huile orientale
contre les mouches et les taons
Produit supérieur, ne brûle pas le poil, ne le salit pas et n'infecte pas les écuries.
Estagnon de 2 fr.
franco contre remboursement par la
Pharmacie Barbezat à Payerne
Dépôts :
Martigny : Pharmacies Joris, Lovey, Morand;
Sierre : „ Burgener, de Chastonay.
Sion : „ Faust, de Quay, Zimmermann.
Monthey : Pharmacie Carraux.
St-Maurice : „ Rey.

En insérant des annonces dans le „Confédéré“ et le „Nouvelliste“ vous faites une bonne réclame dans la partie française du canton en dépensant peu d'argent.
Imprimerie Commerciale de Martigny

On demande
jeune homme 16 à 17 ans, comme **portier**
P. Morand, Hôtel, Champex.
On demande
pour (Ain) France
chef chaufournier
sérieux, actif et expérimenté, pour conduire fours à chaux grasse. Place stable. Bon salaire et bénéfices sur la production. Adresser offres et références sous : E 2212 X, à la Soc. an. suisse de publicité Haasenstein & Vogler, à Genève.

Séjour de montagne
Deux étudiants cherchent chambres et pension de 3.50-4 fr. par jour. Adr. Genève, Université, Pinés.

Bouillie Schloesing
Poudre cuprique
au
Parc avicole, Sion

A vendre cinq ruches
type Dadant
Forte population, hausse complète. — S'adresser à Bessard François, cordonnier, Riddes.

A louer à Martigny-Bourg un petit appartement et un rez-de-chaussée
de l'ancienne maison Binda
S'adresser à l'avocat M. Gross à Martigny-Bourg.

La Société Coopérative Suisse de Consommation, 10, rue de la Bourse, Genève est acheteuse de **300-400 kg. fleurs de tilleul** non argenté, récolte 1916

Persil
pour
le linge des enfants
Soude à blanchir 'Henco'

Hôtel de campagne
cherche une **bonne cuisinière**
de 30 à 35 ans. Vie de famille.
Mme J. Baudraz
Couronne, Orbe

On demande
avec entrée immédiate
jeune portier
sérieux et actif. Offres avec références à l'Hôtel des Alpes, Bex.

On demande de suite un jeune garçon
de 17 à 20 ans, ayant l'intention d'apprendre le service des hôtels. Bons soins et vie de famille assurés. S'adresser chez Charles Bovet, à l'Hôtel Suisse, La Chaux-de-Fonds.

On cherche
pour le 15 juillet
une fille
forte et propre, sachant faire et entretenir un ménage de 4 personnes. Age 25 à 30 ans. S'adresser au „Confédéré“ en ajoutant 20 ct. pour la réponse.

A vendre une faucheuse à cheval
en parfait état, et
un concasseur aplatisseur
S'adresser à M. Joyet, mécanicien, à Ollon.

Fromage
J'expédie contre remboursement du bon fromage maigre, tendre, à 1 fr. 40 le kg., depuis 4 kg. E. STOTZER, laiterie, Colombier (Neuchâtel). 598

Vous trouvez
place à Montreux
et aux environs, en faisant insérer votre demande dans la «Feuille d'Avis de Montreux», journal le plus répandu de la contrée. S'adresser à Haasenstein & Vogler.

La Petite Revue
Gazette du Village
Paraît 2 fois par semaine à Lausanne
Tirage : plus de 10,000 exemplaires
Très répandue dans les petites villes, villages et campagnes du canton de Vaud et de la Suisse française, sa publicité convient, on ne peut mieux, pour les demandes de personnel de campagne et de maison.
Prière d'adresser les ordres à l'agence de Publicité.
Haasenstein & Vogler

HORAIRE D'ÉTÉ 1916 du 1^{er} mai au 30 septembre

Lausanne-Brigue										Brigue-Lausanne																						
—	—	5.03	7.15	9.30	—	10.35	12.10	2.15	4.40	6.30	8.15	10.25	dép.	Lausanne	arr.	—	7.49	8.40	11.02	1.45	4.02	—	6.00	7.50	7.20	9.50	—	—	10.55	11.30		
—	—	5.36	7.53	9.50	—	11.20	12.32	2.45	5.21	6.55	9.00	10.54	↑	Vevey	↑	—	7.05	8.05	10.43	1.22	3.28	—	5.41	7.31	6.47	9.05	—	—	10.35	10.55		
—	—	5.53	8.13	10.01	—	11.42	12.43	3.00	5.42	7.10	9.21	11.08	↑	Montreux	↑	—	6.45	7.43	10.29	1.08	3.08	—	5.29	7.18	6.26	8.45	—	—	10.20	10.35		
—	—	6.06	8.27	10.11	—	12.00	12.53	3.12	5.56	7.21	9.36	11.20	↑	Villeneuve	↑	—	6.28	7.24	10.13	12.52	2.49	—	5.13	7.04	6.07	8.26	—	—	10.05	10.19		
—	—	6.28	8.50	10.24	—	12.25	1.06	3.29	6.17	7.35	10.01	11.38	↑	Aigle	↑	—	6.10	7.06	9.59	12.38	2.30	—	5.02	6.53	5.47	8.04	—	—	9.54	10.02		
—	—	6.35	8.57	—	—	12.33	—	3.35	6.24	—	—	10.09	11.44	↑	St-Triphon	↑	—	6.02	6.57	9.51	12.29	2.21	—	—	—	5.38	7.53	—	—	9.53		
—	—	6.44	9.07	10.36	—	12.44	1.18	3.44	6.34	7.47	10.22	11.52	↑	Bex	↑	—	5.55	6.50	9.45	12.23	2.14	—	4.50	6.41	5.30	7.45	—	—	9.41	9.48		
—	—	6.44	9.07	10.36	—	12.44	1.18	3.44	6.34	7.47	10.22	11.52	↑	St-Maurice	↑	—	5.47	6.42	9.37	12.15	2.05	—	5.49	4.42	6.33	5.22	7.35	9.05	—	—	9.33	9.37
—	—	5.51	7.14	—	—	11.11	—	4.06	7.15	—	—	—	↑	Evionnaz	↑	—	—	6.25	9.19	—	1.31	5.30	4.22	—	—	—	8.55	—	—	—	—	
—	—	6.10	7.22	—	—	11.20	—	4.12	7.24	8.11	—	—	↑	Vernayaz	↑	—	—	6.17	9.12	11.53	1.24	5.05	4.15	—	—	—	8.47	—	—	—	—	
—	—	6.55	7.35	—	—	11.03	11.33	—	4.20	7.38	8.20	—	↑	Martigny	↑	—	—	6.07	9.03	11.46	1.14	4.33	4.05	6.14	—	—	8.37	—	—	9.14	—	
—	—	7.18	7.42	—	—	11.40	—	4.26	7.46	—	—	—	↑	Charrat-Fully	↑	—	—	5.57	8.51	—	1.03	3.15	3.55	—	—	—	8.24	—	—	—	—	
—	—	8.15	7.50	—	—	11.48	—	4.33	7.57	8.30	—	—	↑	Saxon	↑	—	—	5.49	8.44	11.33	12.56	2.57	3.48	—	—	—	8.16	—	—	—	—	
—	—	9.01	7.58	—	—	11.56	—	4.40	8.05	—	—	—	↑	Riddes	↑	—	—	5.39	8.36	—	12.49	2.31	3.40	—	—	—	8.06	—	—	—	—	
—	—	9.35	8.08	—	—	12.06	—	4.49	8.17	—	—	—	↑	Ardon	↑	—	—	5.30	8.27	—	12.40	2.05	3.32	—	—	—	7.56	—	—	—	—	
6.00	9.55	8.25	—	11.29	12.23	1.03	2.19	5.00	8.28	8.52	6.03	—	↑	Sion	↑	—	—	5.20	8.17	11.14	12.30	1.40	3.23	5.46	—	—	7.45	8.05	8.47	11.02		
6.10	—	8.34	—	—	12.31	1.31	—	5.08	—	9.00	6.13	—	↑	St-Léonard	↑	—	—	—	8.03	—	12.16	12.30	3.11	—	—	—	7.28	7.53	—	—	10.55	
6.16	—	8.40	—	—	12.37	1.55	—	5.14	—	9.06	6.20	—	↑	Granges-Lens	↑	—	—	—	7.57	—	12.10	11.39	3.05	—	—	—	7.18	7.45	—	—	10.49	
6.28	—	8.50	—	—	11.46	12.48	3.10	2.38	5.25	—	9.17	7.20	↑	Sierre	↑	6.28	—	—	7.48	10.57	12.02	11.00	2.56	5.27	—	6.28	7.07	7.33	8.29	10.41		
6.50	—	9.12	—	—	12.02	1.11	4.45	2.56	5.46	—	9.40	7.41	↑	Loèche	↑	6.14	—	—	7.32	10.45	11.45	9.40	2.38	5.15	—	6.13	6.47	—	—	8.17	10.25	
7.03	—	9.25	—	—	—	1.24	5.26	—	5.59	—	9.53	8.08	↑	Gampel	↑	5.50	—	—	7.17	—	11.30	8.35	2.24	—	—	—	5.58	6.36	—	—	10.11	
7.23	—	9.47	—	—	12.21	1.43	—	3.18	6.15	—	10.15	9.08	↑	Viège	↑	5.05	—	—	7.00	10.27	11.13	—	2.08	4.55	—	6.13	—	7.57	9.54	—	—	
7.35	—	10.00	—	—	12.30	1.55	—	3.28	6.25	—	10.27	9.30	↑	Brigue	↑	5.05	—	—	6.45	10.15	10.58	—	1.55	4.43	—	—	5.55	—	7.45	9.40	—	—

Martigny-Châtelard

9.06	11.55	5.00	dép.	Martigny-C.F.F.	arr.	10.50	1.39	7.00
9.11	12.00	5.05	»	Martigny-Ville	»	10.46	1.35	6.56
9.26	12.15	5.26	»	Vernayaz	»	10.30	1.19	6.40
9.57	12.50	6.06	»	Salvan	»	9.59	12.48	6.09
10.05	12.58	6.14	»	Marécottes	»	9.50	12.39	5.59
10.12	1.05	6.21	»	Trétien	»	9.43	12.32	5.52
10.27	1.20	6.37	»	Finhaut	»	9.29	12.18	5.38
10.44	1.37	6.54	arr.	Châtelard-Trient	dép.	9.10	12.00	5.20

(Du 1^{er} au 31 mai inclus, le trafic est réduit au tronçon de ligne de Martigny à Salvan)

Martigny-Orsières

7.48	11.48	1.53	4.30	8.40	dép.	Martigny-C.F.F.	arr.	7.22	10.47	1.07	3.47	8.07
7.53	11.53	1.58	4.35	8.45	»	Martigny-Ville	dép.	7.17	10.42	1.02	3.42	8.02
7.57	12.00	2.02	4.39	8.49	»	Martigny-Bourg	»	7.15	10.40	1.00	3.40	8.00
8.01	12.04	2.06	4.43	8.53	»	Martigny-Croix	»	7.10	10.35	12.55	3.35	7.55
8.10	12.13	2.15	4.52	9.02	»	Les Valettes	»	7.00	10.25	12.45	3.25	7.45
8.14	12.17	2.19	4.56	9.06	»	Bovernier	»	6.58	10.23	12.43	3.23	7.43
8.28	12.37	2.33	5.10	9.20	»	Sembrancher	»	6.44	10.09	12.29	3.09	7.29
8.38	12.47	2.43	5.20	9.30	»	La Douay	»	6.33	9.58	12.18	2.58	7.18
8.45	12.54	2.50	5.27	9.37	arr.	Orsières	dép.	6.25	9.50	12.10	2.50	7.10

Aigle - Ollon - Monthey

6.52	9.12	10.28	1.25	2.45	3.45	6.41	7.40	10.04	dép.	AIGLE	arr.	6.44	8.40	9.45	12.17	2.07	3.20	4.27	6.40	9.32
7.03	9.24	10.39	1.36	2.58	3.56	6.52	7.51	10.15	»	OLLON	dép.	6.33	8.29	9.34	12.06	1.56	3.09	4.16	6.29	9.21
7.13	9.34	10.49	1.46	3.09	4.06	7.02	8.01	10.25	»	St-TRIPHON CFF	»	6.23	8.19	9.24	11.56	1.46	2.58	4.06	6.19	9.11
7.21	9.42	10.57	1.54	3.17	4.14	7.10	8.09	10.33	»	COLLOMBY	»	6.15	8.11	9.16	11.48	1.38	2.50	3.58	6.11	9.03
7.32	9.52	11.07	2.04	3.28	4.24	7.20	8.19	10.43	arr.	MONTHEY	dép.	6.04	8.00	9.02	11.35	1.26	2.38	3.47	6.00	8.52

* Samedi, dimanche et fêtes générales seulement.
‡ Dimanche et fêtes générales seulement.

Monthey - Champéry

7.20	10.56	—	5.00	7.46	dép.	MONTHEY C.F.F.	arr.	6.12	11.17	3.24	—	7.32
7.30	11.10	2.16	5.07	8.18	»	MONTHEY	»	6.08	11.13	3.20	5.52	7.28
7.53	11.33	2.39	5.30	8.4								